

PDALHPD 2020-2027

Département de la Somme

Compte tenu de la crise sanitaire, le Conseil départemental avait sollicité un report d'un an pour l'élaboration du nouveau Pla Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées ? Ce report avait été accordé.

Le nouveau document présenté aujourd'hui va guider les actions pour les 5 années à venir. Il est le fruit d'une évaluation partagée de façon collégiale avec l'ensemble des partenaires (institutionnels, collectivités et associatifs) à l'automne dernier, de réunions territoriales auprès et avec les acteurs locaux et des travaux d'un comité technique très actif.

Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) de la Somme vise à définir les objectifs et les moyens pour aider les personnes fragilisées, sans abri ou mal logées, menacées d'expulsions, victimes de violences conjugales à accéder à des hébergements ou des logements adaptés à leurs besoins et à construire des parcours leur permettant de s'y maintenir durablement.

Il s'appuie sur différentes stratégies nationales mises en œuvre depuis plusieurs années, le plan quinquennal pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme et le plan de lutte contre la pauvreté.

Le sujet est d'importance, lutter contre la grande précarité en matière d'hébergement et de logement est un défi permanent à relever. L'accès à un toit, à un logement, à une adresse est une condition essentielle pour que chaque personne puisse avoir une existence digne. C'est aussi un levier fondamental en faveur de l'insertion professionnelle.

Le travail de concertation mené sur chaque territoire d'action sociale a permis d'enrichir la réflexion et d'envisager une priorisation des actions.

Si le PDALHPD vise à apporter des réponses au plus près des personnes et des territoires et à mettre l'accent sur la fluidité des parcours, il comprend également des mesures destinées à répondre aux besoins d'accompagnement social, aux besoins de résorption de l'habitat indigne, à la lutte contre la précarité énergétique, à la prévention des expulsions...

Au delà des orientations identifiées et qui pour certaines sont dans la continuité du précédent plan, il a été tenu compte des nombreuses attentes en matière de gouvernance et d'animation territoriale du plan.

Enfin l'évolution du format, plus opérationnel, du PDALHPD permettra une meilleure appropriation de tous, par tous.

